



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 4 avril 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales, sur un projet d'arrêté 2024/73 du Collège de la Commission communautaire française 'portant exécution des articles 2, § 1^{er}[,] et 34 de l'accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications (en abrégé SFMQ)', portant le numéro 76.074/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 4 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.